

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00957

Numéro SIREN : 493 712 517

Nom ou dénomination : BOB DECOR BAT

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2017 sous le numéro de dépôt 109777



20171097772013

DATE DEPOT : 15/11/2017

N° DE DEPOT : 109777

N° GESTION : 2007B00957

N° SIREN : 493712517

DENOMINATION : BOB DECOR BAT

ADRESSE : 210 rue Saint Maur 75010 Paris

MILLESIME : 2013

.

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
15 NOV. 2017
Sous le N° : 109777

BOB DECOR BAT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 6 000 euros
Siège social : 210 rue Saint Maur
75010 PARIS
RCS PARIS B 493 712 517 (2007 B 00957)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze,

Le vingt six juin,

A seize heures

Les associés de la, société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents:

- Monsieur Berat ZENELLI, propriétaire de
DEUX CENT parts socialesçi 200 parts
- Monsieur Bujar ZENELLI, propriétaire de
DEUX CENT parts socialesçi 200 parts
- Monsieur Fatmir ZENELLI, propriétaire de
DEUX CENT parts socialesçi 200 parts

Total des parts présentes ou représentées : 600 parts en pleine propriété sur les 600 parts composant le capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Berat ZENELLI, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

BE

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1 - RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 - RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2013 se montant à 6407.87 euros au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 - RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 - RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Certifié conforme


BB

BOB DECOR
Société à responsabilité limitée
Au capital de 6 000 euros
Siège social : 210 rue Saint Maur
75010 PARIS
RCS PARIS B 493 712 517 (2007 B 00957)

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Immobilisations

Les règlements du CRC 2002-10 relatifs aux amortissements et dépréciations d'actifs et 2004-06 relatifs à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ont prévus de nouvelles dispositions applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005.

La société a opté pour la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables, à savoir l'absence:

- de retraitement des immobilisations entièrement amorties
- de calcul rétrospectif des amortissements pratiqués
- d'impact sur les capitaux propres

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Au titre de l'option relative à la mesure de simplification pour les PME, la société a continué à amortir dans les comptes, les immobilisations non décomposables à l'origine sur les durées d'usage, sans modifier le mode.

BE

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 539 444 euros contre 828 538 euros au titre du précédent exercice, soit une diminution de 34.89%.

Ce chiffre d'affaire est constitué de travaux immobiliers.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 512 287 euros contre 789 515 euros au titre du précédent exercice soit une diminution de 35.11%.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats matières premières	137 532 €
- Sous traitance	27 173 €
- Salaires	185 549 €
- Charges sociales	75 718 €

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 6 407.87 euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu du chiffre d'affaires réalisé au cours des premiers mois, nous pensons obtenir pour l'exercice 2014, un résultat bénéficiaire équivalent à celui de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre gérante.

BA

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 6 407.87 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat en totalité au compte report à nouveau.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois précédents exercices, il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

CONVENTION DE L'ARTICLE 223-19

Au cours de l'exercice 2013, aucune convention visée à l'article 223 - 19 du code de commerce n'est intervenue.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérante, pour l'exercice écoulé.

Le gérant

Certifié conforme


BZ

Désignation de l'entreprise : BOB DECOR BAT SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 210 RUE SAINT MAUR		75010 PARIS		
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant <input type="checkbox"/>		
Numéro SIRET* 4 9 3 7 1 2 5 1 7 0 0 0 1 7				
		Exercice N clos le, 31/12/2013		
		N-1 31/12/2012		
		Net 3		
		Net 4		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
	Frais de développement * CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
	Fonds commercial (I) AII	AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	Terrains AN	AO		
	Constructions AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	1 594	1 204
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	12 330	10 617
Immobilisations en cours AV	AW			
Avances et acomptes AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (II)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
	Autres participations CU	CV		
	Créances rattachées à des participations BB	BC		
	Autres titres immobilisés BD	BE		
	Prêts BF	BG		
	Autres immobilisations financières* BII	BI	800	800
TOTAL (II) BJ	BK	13 924	12 621	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
	En cours de production de biens BN	BO	32 000	
	En cours de production de services BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis BR	BS		
	Marchandises BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes BY	BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	150 055	
	Autres créances (3) BZ	CA	66 870	
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		
	Disponibilités CF	CG	11 897	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CII	CI	109	
	TOTAL (III) CJ	CK	228 931	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CNI			
	Ecarts de conversion actif* (VI) CNI			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	13 924	241 553	
Receivables : (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	800	
Clause de réserve de propriété * Immobilisations	Stocks :	Créances :		

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des Impôts)Désignation de l'entreprise : **BOB DECOR BAT SARL**Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	6 000	6 000	6 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	600	600	600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	100 919	90 048	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 408	10 871	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	113 927	107 519	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	100	70	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	304	34 017	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 836	33 893	
	Dettes fiscales et sociales	DY	97 913	72 925	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	17 474	10 065	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	127 625	150 971		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	241 553	258 490		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EP			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	127 625	150 971	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Désignation de l'entreprise : <u>BOB DECOR BAT SARI</u>		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N		Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	539 444	FII		FI	539 444	828 538
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	539 444	FK		FL	539 444	828 538	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (I) (II)					FQ	(32 000)	(23 787)	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	507 444	804 752
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 991		
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	137 532	245 627	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	100 618	260 489	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 438	7 043	
	Salaires et traitements*					FY	185 549	184 037	
	Charges sociales (10)					FZ	75 718	87 066	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	5 442	5 253
			- dotations aux provisions				GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC			
Autres charges (12)					GD				
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE			
						GF	512 287	789 515	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(4 843)	15 237	
résultat et somme	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GII			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 706	2 062	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	1 706	2 062	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 706)	(2 062)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(6 549)	13 175	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANT'S Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : BOB DECOR BAT SARL

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	17 511		215
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB			3 763
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID	17 511		3 978
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	II E	1 599		3 024
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIF			151
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IIH	1 599		3 175
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		III	15 912		803
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIK	2 955		3 107
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		II L	524 955		808 729
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		II M	518 547		797 858
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		II N	6 408		10 871
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	II O			
(2)	Dont : <ul style="list-style-type: none">produits de locations immobilièresproduits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IHY			
		IG			
(3)	Dont : <ul style="list-style-type: none">- Crédit bail mobilier *- Crédit bail immobilier	IIP	1 586		
		IIQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	III			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
6bis	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	II X			
(9)	Dont transferts de charges	A1			
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
FOURNISSEURS NON REGLES				15 997	
CONTROLE FISCAL				1 514	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs	